

OBJET :
**SOLIDARITE AVEC
LES COMMUNES
SINISTREES LORS
DES
INONDATIONS
DES 14 ET 15
OCTOBRE 2018 –
VERSEMENT
D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 07.11.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07.11.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 NOV. 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. DEMANGEOT François,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. Denis BOUILLEUX,
M. VERONIN-MASSÉ Jean-François donne procuration à M. GARRIGUES Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,
M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Absents :

M. CASTILLO Jean-Claude,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les inondations meurtrières qui ont frappé le Département de l'Aude les 14 et 15 octobre 2018.

Le bilan humain fait état de 14 morts et de 99 blessés recensés. De nombreuses personnes ont dû être hébergées et évacuées par les services de secours.

D'un point de vue matériel, 203 communes de l'Aude ont été directement touchées par ces intempéries et reconnues en état de catastrophe naturelle. Un grand nombre d'habitations et d'équipements publics ont été totalement détruits par les eaux.

La remise en état et la reconstruction prendront donc plusieurs années, avec des dégâts matériels estimés à 200 millions d'euros.

Face à cette catastrophe, un élan de solidarité sans précédent s'est mis en place, permettant de collecter des dons indispensables pour pallier l'urgence. Dans cette situation, immédiatement la ville de Castelnaudary a dépêché personnels et véhicules pour venir en aide aux sinistrés. Aujourd'hui, elle souhaite accompagner ces mêmes communes en répondant favorablement à leur appel aux dons. D'autre part, malgré le fond de 80 millions d'euros annoncé par le Chef de l'Etat, les communes sinistrées ont besoin d'aides financières importantes pour se reconstruire.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Département de l'Aude qui se chargera ensuite de reverser ces dons aux communes sinistrées pour la reconstruction des infrastructures et bâtiments publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Département de l'Aude au bénéfice des communes sinistrées lors des inondations des 14 et 15 octobre 2018.

PRECISE que cette subvention exceptionnelle est prévue au budget 2018, Nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 novembre 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD